



## Refus indemnités cpam pour vrp

Par **marine31**, le **17/11/2014** à **16:30**

Bonjour,

Je suis VRP non exclusif.

J'ai été 1 mois et demi en arrêt maladie.

La CPAM refuse tout versements de mes indemnités car selon elle je ne fais pas le quotas d'heures demandées.

Et mes salaires sont assez faible ( 1000€ en moyenne)

Au vue de mon attestation de salaire ( ou les heures ne sont pas indiquées car elles ne sont pas quantifiable )

Je peux faire un recours avec des justificatifs mais je n'ai rien qui atteste que je fais le quota d'heure demandé.

La société ne veut ( ou ne peut ) rien faire ...

Je ne sais plus quoi faire et me retrouve dans une grande difficulté financière.

En espérant des réponses.

Merci

Marine

Par **P.M.**, le **17/11/2014** à **18:44**

Bonjour,

Ce serait donc le seul emploi que vous ayez...

Il faudrait savoir si pendant les 12 mois qui ont précédé l'arrêt vous avez cotisé sur une rémunération au moins équivalente à 2030 fois le SMIC horaire...